



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2018

OBJET :

DE-18-06-1-43) RAPPORT 2017 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-sept juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le mercredi 20 juin 2018 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme
MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M.
LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme
LOCQUEVILLE, Adjoints ; M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. BELLELLE, Mme
GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE,
M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI,
M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M.
DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET,
Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), M. MOTTE
(pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absente : Mme POMMIER .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180627-lmc1H5373H1-DE
Date de réception en Préfecture : 29/06/2018
Date de Publication : 29/06/2018

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les délibérations du 22 février 2006 portant respectivement approbation du plan handicap et création de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2014 relative à la composition de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;

Vu la délibération du 28 juin 2017 relative au Plan handicap 2017-2021 ;

Vu le rapport annuel pour l'année 2017, établi par la Commission Communale pour l'accessibilité ;

Considérant que le bilan des actions réalisées par la Ville au titre de l'année 2017 a été présenté à la Commission communale pour l'accessibilité le 12 juin 2018 ;

Après avis de la commission Solidarités, Handicap, Famille, Seniors et Santé du 20 juin 2018,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel établi par la Commission Communale pour l'Accessibilité au titre de l'année 2017, dont l'ampliation sera transmise au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables concernés par le rapport.

Pour extrait conforme,

Le Maire